Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: - (2010)

Heft: 5

Artikel: Le désarmement stratégique 1960-2010

Autor: Vautravers, Alexandre

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-514470

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



Désarmement

Le Désarmement stratégique 1960-2010

Alexandre Vautravers

Directeur, Département de Relations internationales, Université Webster, Genève

MDT, 1994

Le Mutual Detargeting Treaty prévoit que les forces stratégiques américaines et soviétiques, ainsi que leurs vecteurs, ne seront plus automatiquement pointés l'un sur l'autre. Les deux pays ne sont désormais officiellement plus adversaires. Le traité a été signé en janvier 1994 et a pris effet le 30 mai de la même année. ¹

START II, 1993

Les discussions, entamées en juin 1992 par les présidents George H. Bush et Boris Yelsin, devaient permettre la réduction de 6'000 à 3'000-3'500 ogives de part et d'autre. Le traité prévoyait, à terme, la suppression des ICBM à ogives multiples (MIRV). De plus, un accord START III était envisagé pour l'horizon 2007.

Le traité a été signé en janvier 1993 et ratifié par les USA (1996) ainsi que la Russie (2000). Mais il s'est heurté à des retards et la Russie a demandé, en 1997, d'étendre le délai à 2007.

Malheureusement, d'autres difficultés sont apparues. Tout d'abord, la Duma a exigé que le Sénat américain ratifie le protocole additionnel à l'ABM de 1997. Puis, l'accord a été rompu par le retrait russe de 2002, en réponse à la décision de George W. Bush de relancer le développement d'un bouclier anti-missile et de nouvelles armes nucléaires tactiques.

CTBT, 1996

Le Comprehensive Test Ban Treaty interdit tout test nucléaire, quel que soit l'environnement. Il a été signé par 180 Etats et ratifié par 148. Les USA l'ont signé, mais pas ratifié.

SORT, 2002

Le Strategic Offensive Reductions Treaty -ou traité de Moscou- établit un cadre pour la réduction bilatérale d'armements stratégiques. Il invite les Etats-membres à adopter les principes de la non-prolifération, dans le but d'empêcher les terroristes et ceux qui les abritent d'acquérir ou de développer des armes de destruction de masse.² Il a été signé le 24 mai 2002 par George W. Bush et Vladimir Putin, et est entré en vigueur en 2003. Il expire le 31 décembre 2012.

Négociations dans le cadre de la Conférence

sur le Désarmement, à Genève.

Le traité vise à réduire le nombre d'armes stratégiques à 1'700 pour les USA et 2'200 pour la Russie. Cependant, de nombreux contentieux subsistent – non au sujet du nombre maximum de vecteurs, mais des règles de comptage. En effet, le gouvernement américain ne compte les réductions que sur les engins déployés et en service, non sur ceux déposés en stockage ou en réparation. ³

Le traité a prévu la constitution d'une commission d'implémentation bilatérale (BIC), qui se réunit deux fois par an. Mais SORT ne prévoit aucune vérification ; les réductions d'armement ne sont pas « permanentes » car les parties ne sont pas obligées de détruire les armes et celles-ci peuvent être simplement démontées ou stockées ; les réductions doivent être effectuées au plus tard le 31 décembre 2012 – date à laquelle le traité prend fin, s'il n'est pas reconduit ; et surtout, une clause prévoit la possibilité pour les parties de se retirer en donnant simplement trois mois de préavis.

START III, 2007

En mars 1997, les présidents Bill Clinton et Boris Yeltsin se sont mis d'accord sur un accord-cadre de réduction des ogives stratégiques à 2'000 et 2'500. L'accord devait prévoir la destruction « irréversible » d'armements. Les négociations devaient commencer à l'issue de START II et n'ont donc jamais été entamés.

¹ http://www.fas.org/nuke/control/detarget/docs/940114-321186.

http://www.armscontrol.org/act/2002_06/factfilejune02

³ http://www.armscontrol.org/act/2002_06/factfilejune02

New START, 2010

Le nouveau traité de réduction des armements stratégiques a relancé le processus du désarmement, après l'expiration de START I et l'échec de START II et III. Les premières discussions, en avril 2009 à Rome, se sont poursuivies entre mai et novembre à Genève, pour aboutir à la signature d'un accord à Prague le 8 avril 2010 entre les Présidents Barack Obama et Dimitri Medvedev.

Le traité limite le nombre d'ogives stratégiques à 1'550 de part et d'autre. Il plafonne le nombre autorisé de part et d'autre à 800 lanceurs terrestres (ICBM), navals (SLBM) et aériens (bombardiers stratégiques), déployés et non-déployés. Un second plafond de 700 engins (ICBM, SLBM ou bombardiers équipés pour emporter des armes nucléaires) déployés est également prévu. Le traité doit encore être ratifié par Washington et Moscou. Il a été signé pour 10 ans et les deux parties disposent de sept ans pour atteindre les seuils prévus.⁴

Ce traité a été critiqué pour n'avoir, en fait, réalisé qu'un très faible nombre de réductions — la plupart de cellesci étant symboliques, le nombre de SNLE en particulier n'étant pas réduit, mais certains tubes sur ceux-ci étant simplement mis hors d'usage. La plupart des réductions portent sur la manière de comptabiliser les ogives nucléaires et les vecteurs. ⁵ Enfin, on imagine qu'en accord avec la diminution de la menace et la rédaction de la nouvelle *Nuclear Posture* américaine en 2010, sans parler de la crise financière et de la baisse des prix du pétrole, les deux Etats auraient, à terme, réduit leurs dépenses stratégiques même sans un accord formel.

Et demain?

Le grand mérite du récent accord réside dans le fait que les discussions ont repris et que la tendance est à la diminution du nombre mais également du développement d'armes nucléaires aux USA et en Russie. Ce signe est un encouragement, après une parenthèse de près d'une décennie.

En effet, lorsque l'on se plait à parler des « dividendes de la Paix », il ne faut pas oublier que jusqu'en 2007, la diminution des armements stratégiques a été la cause d'accords signés durant les années 1980 et 1990. Et l'on se demande, aussi, dans quelle mesure la réduction de ces armements n'est pas due à la baisse des moyens davantage qu'à la volonté de limiter les risques et les armes stratégiques.

Enfin, n'oublions pas que l'essentiel de ces accords sur le désarmement ont porté sur des négociations bilatérales, entre les USA et l'URSS. Or aujourd'hui, les risques et les menaces principales proviennent d'Etats ou d'acteurs non-étatiques souvent en marge de tout accord et de tout contrôle – à l'instar de réseaux criminels transnationaux.



1993: George H. Bush et Boris Yelsin signent START II.



2002: Signature des accords SORT par Vladimir Putin et George W. Bush.

D'autre part, on peut se demander si les négociations ne deviendront pas plus difficiles au fur et à mesure des réductions d'armements stratégiques. Car, à terme, ces discussions devront inclure les autres puissances nucléaires, qui jusque ici se sont bien gardées de plafonner leurs capacités stratégiques : si la France a renoncé à des vecteurs terrestres et la Grande-Bretagne à l'emport de missiles puis de bombes sous ses avions, c'est essentiellement pour des raisons de coûts.

Quant aux puissances émergentes, on imagine mal que celles-ci s'engagent à geler leurs programmes de missiles ou d'ogives, actuellement en plein essor. Et ceci sans parler des Etats qui dissimulent ou vont acquérir le potentiel de fabriquer des armes nucléaires d'ici peu.

La question du désarmement nucléaire n'est donc ni décidée, ni résolue. La course à l'armement nucléaire s'est muée en plusieurs problématiques régionales et transnationales, multipliant d'autant les inconnues, les susceptibilités, les frictions et les risques.

A+V

⁴ http://www.state.gov/documents/organization/140035.pdf http://www.whitehouse.gov/the-press-office/key-facts-about-newstart-treaty

⁵ http://www.armscontrol.org/act/2010_05/Pifer